

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017

Convoqué le 4 février 2017

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Claude HUARD, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mireille MACAIRE, Mrs Sylvain ABRIOUX, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET. Jacques TORU,

Excusés avec pouvoir : M. Raynald ADAMS à Mme Virginie BREUIL, M. Cyril BREUIL à Corinne TORCHY,

Excusés sans pouvoir : Mme Béangère LEMERLE, M. Alexandre JAULIN

Secrétaire de séance : Mme Sophie CORNEILLE.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Mme Corinne TORCHY indique aux membres du conseil qu'il y a une erreur dans le PV du précédent conseil. En effet, il est indiqué « approbation du nouveau règlement d'assainissement collectif » alors qu'il s'agit d'en fait de l'assainissement non collectif. De plus, le tarif concernant la visite de contrôle de l'assainissement non collectif n'est pas précisé. Il est de 35 euros.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 H 03.

DELIBERATIONS

1) Contrat enfance jeunesse (CEJ) :

Monsieur PERNOLLET explique que le Contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance. Il convient donc de le renouveler pour la période 2016 à 2019. Il est demandé aux membres du conseil d'accepter le renouvellement du CEJ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

M. Raynald ADAMS intègre la réunion du conseil

2) Accessibilité des établissements recevant du public Ad'AP :

Il est rappelé aux membres du conseil que le dépôt d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est obligatoire pour tous les établissements recevant du public (ERP) qui n'étaient pas accessible au 31 décembre 2014.

La Commune ayant réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP, l'Ad'AP proposé pour 11 ERP sur 5 années est le suivant :

- Ecole primaire, cantine, église et mairie :
30 930 € TTC travaux programmés en 2017
- Ecole primaire, cantine, bibliothèque, crèche, salle des fêtes et mairie :
31 836 € TTC travaux programmés en 2018
- Bibliothèque, garderie, salle des fêtes et école maternelle :
32 904 € TTC travaux programmés en 2019
- Vestiaires club house
30 798 € TTC travaux programmés en 2020
- Vestiaires club house et Poste
31 080 € TTC travaux programmés en 2021

Il est demandé aux membres du conseil de valider cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

3) PLUi

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, ce transfert étant obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après publication de la loi). Chaque commune de l'EPCI doit se prononcer sur ce transfert.

Il est rappelé que le PLU actuel de la commune a été approuvé en juillet 2013 par la Préfecture. Considérant que la commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire, et qu'elle ne souhaite pas perdre cette compétence, il est proposé de refuser le transfert de cette compétence.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4) Recours à un avocat affaire SURSIN

Il est précisé que ce dossier concerne une affaire SURSIN / PERNOLLET. De ce fait M. PERNOLLET sort de la salle. Un rappel des faits est effectué. M. PERNOLLET a acheté une maison à M. SURSIN. Cette maison disposait d'un assainissement non collectif. Il s'est avéré plus tard que le système d'assainissement non collectif n'était pas conforme au rapport qui avait été fourni par le service d'assainissement non collectif de la commune. Il est précisé que le rapport pour vente immobilière avait été réalisé par le SPANC sur la base des dires de M. SURSIN. Dans un premier temps, il y a eu une tentative de règlement amiable qui n'a pas abouti. De ce fait une procédure judiciaire a été lancée. Monsieur SURSIN veut mettre en cause la responsabilité du service d'assainissement non collectif de la commune. C'est pourquoi il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à confier le dossier à un avocat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette procédure et à signer tout document y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

5) Projet parking rue des écoles

Le nouveau projet de parking rue de Château Gaillard à côté du groupe scolaire est présenté. Il est prévu un parking de 35 places. L'estimatif du projet s'élève à 101 015 € HT et s'effectuerait en 2 tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il est demandé aux membres du conseil d'accepter les travaux et le plan de financement proposés, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tout document y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

6) Projet d'aménagement intérieur de la Mairie

Ce projet s'inscrit dans la démarche de mise en accessibilité des ERP, et permettrait un réaménagement de la Mairie. L'estimatif du projet s'élève à un montant de 165 000 € HT. Il est demandé aux membres du conseil de d'accepter les travaux et le plan de financement proposés, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tout document y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

7) Tranche d'assainissement rue de Château Gaillard et rue des Landes

Le Projet d'extension du réseau d'assainissement collectif rue de Château Gaillard et rue des Landes est présenté. L'estimatif du projet s'élève à un montant de 200 000 € HT. Le plan de financement proposé prévoit une prise en charge à hauteur de 80 % par le biais de subventions, les 20 % restant seront pris en charge par le budget d'assainissement.

Il est demandé aux membres du conseil d'accepter les travaux et le plan de financement proposés, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tout document y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

8) Convention de mise à disposition de matériel : bungalow club de tennis

Le CSV tennis utilise actuellement un garage où il entrepose son matériel. Afin d'optimiser les capacités de stockage du service technique, le club de tennis va restituer le garage. De ce fait, la commune a fait l'acquisition d'un bungalow d'occasion (350 € HT) qui sera mis à disposition du club de tennis. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du bungalow avec le CSV Tennis.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

9) Révision du bail à fermage

La commune loue un terrain communal depuis 1999 à Mme REINE pour son cheval. Ce bail n'a plus lieu d'être depuis la mort du cheval de Mme REINE. M. Daniel LERY souhaite reprendre le bail à son nom étant lui-même propriétaire de 2 chevaux. Le présent bail avait été résilié suite à la reprise d'une des 2 parcelles. Un nouveau bail doit être établi pour la location de l'unique parcelle AO414. Il est proposé d'établir un bail de location entre les 2 parties à 53.50 € / an, révisable annuellement en fonction de l'augmentation du coût des fermages.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Il est demandé aux membres du conseil d'accepter l'ajout d'une délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour. Mme Marine GRON a été recrutée pour remplacer Nicolas LAPENDRY en tant que responsable du service assainissement. Elle prendra ses fonctions le 13/02/2017. Du fait de ses fonctions de technicien principal 2nde classe, M. LAPENDRY percevait l'indemnité spécifique de service. Mme GRON a été nommée technicien territorial. Son poste nécessitant une responsabilité, il envisagé de lui verser également cette indemnité. Les membres du conseil acceptent cette délibération supplémentaire, et décide d'instaurer l'ISS pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, et notamment pour les agents contractuels.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la tenue d'une réunion publique au sujet de la Poste le 10/02/2017. Monsieur Nicolas Sansu sera présent, ainsi qu'un adjoint au Maire de Méreau et des conseillers départementaux. Des membres de la direction de la Poste seront également présents.
La grille d'écoulement des eaux pluviales qui est située en bas du restaurant La Grotte est bouchée par le sable. La Communauté de Communes va faire réaliser un hydrocurage.
- Le recensement de la population se termine le 18/02/2017
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 23/03/2017 et le conseil pour le vote du budget est programmé le 4/04/2017.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance